



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

S.12

TÉLÉGRAPHIE

**ÉQUIPEMENTS TERMINAUX DE
TÉLÉGRAPHIE ALPHABÉTIQUE**

**CONDITIONS AUXQUELLES DOIVENT
SATISFAIRE LES SYSTÈMES SYNCHRONES
TRAVAILLANT EN LIAISON AVEC
DES CIRCUITS DE TÉLÉIMPRIMEURS
NORMALISÉS À 50 BAUDS**

Recommandation UIT-T S.12

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation S.12 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation S.12

CONDITIONS AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES SYSTÈMES SYNCHRONES TRAVAILLANT EN LIAISON AVEC DES CIRCUITS DE TÉLÉIMPRIMEURS NORMALISÉS À 50 BAUDS

(*ex-Recommandation C.23 du CCIT, Genève, 1956;*
modifiée à New Delhi, 1960 et Genève, 1980)

Le CCITT,

considérant, d'une part,

(a) que la partie réceptrice du système émetteur synchrone peut être assimilée à un récepteur arithmique, fonctionnant à la rapidité de modulation nominale de 50 bauds,

recommande à l'unanimité

(1) que la partie réceptrice du système émetteur synchrone satisfasse aux conditions énumérées aux § 1.6 et 3.1 de la Recommandation S.3 pour un fonctionnement à 50 bauds, étant entendu que les signaux arithmiques proviendront d'une source satisfaisant aux conditions énumérées aux § 1.1, 1.2 et 1.3 de la Recommandation S.3;

considérant, d'autre part,

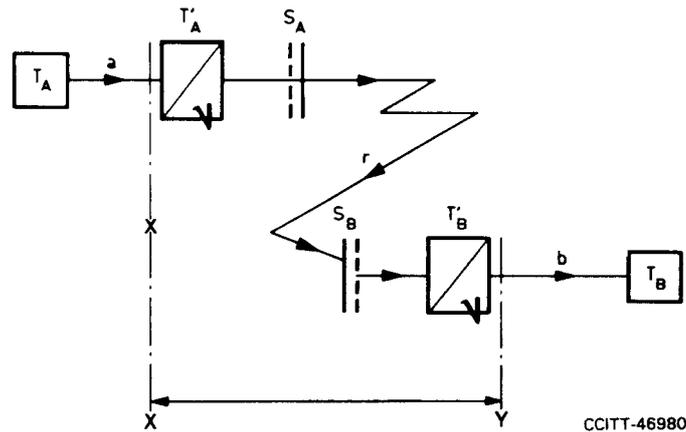
(b) que la partie retransmettrice du système récepteur synchrone peut être assimilée à un émetteur arithmique de caractéristiques particulières en raison notamment de la grande stabilité de vitesse des systèmes synchrones,

recommande à l'unanimité

(2) que les signaux arithmiques fournis par la partie retransmettrice du système récepteur synchrone répondent aux caractéristiques suivantes:

- a) rapidité de modulation nominale: 50 bauds,
- b) distorsion arithmique globale des signaux, inférieure à 5%,
- c) intervalle entre les débuts d'éléments de départ successifs: 145 5/6 millisecondes avec une précision de $\pm 10^{-6}$.

Remarque – Pour une bonne compréhension de la Recommandation, le schéma général d'une communication comprenant une retransmission par voie synchrone est indiqué à la figure 1/S.12.



Dans ce schéma :

T_A et T_B sont des téléimprimeurs arithmiques.

T'_A et T'_B sont des translations avec ou sans dispositif d'emmagasinement.

a et b représentent les réseaux de connexion des téléimprimeurs T_A et T_B aux translations T'_A et T'_B . Ces réseaux peuvent comprendre un nombre quelconque de sections de voies, des relais ou des translations régénératrices.

S_A et S_B sont des distributeurs de système synchrone sur la complexité desquels aucune hypothèse restrictive n'est formulée.

r indique un canal de la voie radiotélégraphique.

Il est convenu pour l'étude de la question que le système synchrone comprend tout l'appareillage contenu entre les deux traits mixtes de la figure, marqués X et Y.

L'entrée et la sortie du système synchrone sont donc directement connectées aux réseaux arithmiques.

FIGURE 1/S.12
Système synchrone